

SIRPF :

Solution intégrée couvrant les risques de pollution destinée aux fabricants

Une solution unique et simplifiée combinant l'assurance responsabilité civile générale à l'assurance de la responsabilité civile pollution couvrant les produits et les lieux afin d'offrir aux fabricants une protection environnementale complète sous une seule police coordonnée.

Appétit cible

- Abrasifs
- Adhésifs, scellants et calfeutrants
- Aérosols
- Asphalte, ciment et plâtre
- Fabrication, mélange et distribution de produits chimiques
- Agents nettoyants
- Additifs alimentaires et arômes
- Encres
- Lubrifiants et huiles
- Membranes et revêtements
- Produits métalliques
- Peintures et enduits
- Produits de soins personnels
- Produits de plastique et de caoutchouc
- Équipement de contrôle et de traitement de la pollution
- Résines
- Savon et détergent
- Solvants
- Réservoirs de stockage, conteneurs intermédiaires et barils
- Cires et produits de polissage

Garanties offertes sur la base de la survenance des dommages et des réclamations présentées

- Assurance responsabilité civile générale basée sur les formulaires du BAC
- Frais de rappel de produit
- Assurance de la responsabilité civile pollution liée aux produits
- Assurance de la responsabilité civile pollution des entrepreneurs
- Assurance de la responsabilité civile pollution liée au transport
- Assurance de la responsabilité civile pollution liée aux lieux
- Pollution graduelle sur les lieux et hors des lieux couvrant les lieux désignés
- Frais d'intervention en cas d'urgence
- Emplacements n'appartenant pas à l'assuré
- Lieux d'élimination n'appartenant pas à l'assuré

Points saillants de la garantie

- Possibilité d'adapter les clauses
- Un point de contact unique en ce qui concerne la souscription pour l'ensemble des garanties

Montants de garantie

- Montants de garantie offerts jusqu'à 25 000 000\$, selon la catégorie d'activités, à titre primaire et/ou excédentaire

Personnes-ressources